

Administration Communale de Hesperange

# **CONVOCATION**

# Séance du conseil communal n° 2023/10

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

#### lundi 11 décembre 2023 à 14.00 heures

en la salle des séances de la mairie à Hesperange pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

## Séance à huis clos

- **1.** Affaires de personnel :
  - Nomination définitive d'un fonctionnaire dans le groupe de traitement C1, sousgroupe technique;
  - b) Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif ;
  - c) Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif ;
  - d) Promotion d'un fonctionnaire;

### Séance publique

- **2.** Création de postes :
  - a) Poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service des ressources humaines ;
  - b) Poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du département technique ;
- **3.** Finances:
  - a) Vote du budget rectifié de l'exercice 2023 et du budget de l'exercice 2024 ;
  - b) Plan pluriannuel de financement pour les années 2025-2028 communication ;
  - c) Approbation de titres de recette;
- 4. Propriétés immobilières :
  - a) Approbation d'actes;
  - b) Approbation de contrats de bail;
  - c) Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement ;

474, route de Thionville, L-5886 Hesperange Adresse postale : B.P. 10, L-5801 Hesperange Tél.: 36 08 08-1 www.hesperange.lu

- 5. Approbation de projets de travaux, fournitures et services :
  - a) Installation de panneaux photovoltaïques CELO;
  - b) Installation de panneaux photovoltaïques Hall sportif Holleschbierg;
- 6. Approbation de conventions ;
- 7. Règlement général de la circulation modifications à durée déterminée ;
- 8. Commissions consultatives:
  - a) Commission communale du vivre-ensemble interculturel :
    - i. Règlement d'ordre intérieur ;
    - ii. Nomination des membres;
  - b) Remplacement de membres de la commission des affaires sociales ;
- 9. Concessions de cimetière ;
- 10. Questions émanant des conseillers ;
- 11. Divers: affaires courantes et communications.

Convoqué à Hesperange, le 5 décembre 2023. Le collège des bourgmestre et échevins.